

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 OCTOBRE 2020**

COMTPE RENDU

Le 14 octobre 2020, le Conseil Municipal de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Le Conseil Communautaire de l'Agglomération de Longwy a créé une Commission locale d'évaluation des charges transférées. Le conseil désigne les représentants de commune de CUTRY :

Monsieur Jean HUARD *Représentant titulaire*
Madame Sandrine HAUPTMANN *Représentante suppléante*

Monsieur le Maire expose que la communauté d'agglomération de LONGWY exerce, de plein droit, la compétence « PLU et documents d'urbanisme », à compter du 1^{er} janvier 2021, conformément à la loi ALUR, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population n'y consentent. Le conseil municipal s'oppose au transfert de cette compétence à la CAL.

L'assemblée adopte le règlement intérieur qui fixe les modalités d'exercice des séances du Conseil Municipal et des Commissions.

Le président informe l'assemblée que le Conseil d'Etat a annulé l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de NANCY pour le recours des propriétaires du lotissement rue Dominique George. Le conseil autorise le maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la Commune.

L'assemblée décide d'aliéner l'immeuble sis 33 rue de Longwy au prix de 325 000 euros et autorise le maire à signer les actes notariés.

Le département de Meurthe et Moselle a lancé une opération « Un masque tous » dans le cadre de la crise sanitaire. La commune s'est associée à la commande groupée pour une distribution à chaque habitant d'un masque en tissu. La participation financière restant à la charge de la commune s'élève à 758.55 euros.



Le Maire,

Jean HUARD